

D – 4-6/2021

## Conseil Municipal du 14 décembre 2021

### Extrait du Registre des Délibérations

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le



ID : 059-215905274-20211214-DEL4\_6\_14122021-BF

L'An Deux Mille Vingt et Un, le quatorze décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE LEZ LILLE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 décembre, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

#### Etaient Présents :

Elisabeth MASSE, Maire ; Jean Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX, Claude WASILKOWSKI, Danielle SENECHAL, Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Adjoint ; Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, Régis LOGIER, Didier PARSY, Delphine MIZSTAL à partir de la question 1/2, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Marie MARCHAND, Sébastien LEBLANC, Esteban GARCIA, Isabelle COLNENNE, Guillaume MONCEAUX, Cyprien RICHER, Charlotte BERTHELOT à partir de la question 0/2, Patricia DUVAUX, Hervé LESIEUX, Sandrina RONCHIADIN, Conseillers Municipaux ;

Budget 2021  
–  
Programme  
d'investissement  
–  
Ouverture  
anticipée de  
crédits

#### Ont donné procuration :

Nicolas LE NEINDRE	à	Claude WASILKOWSKI
Pascal THIBAUT	à	Céline SEGUIN
Lydie YAP	à	Joséphine FARINEAUX
Delphine MIZSTAL	à	Jean Pierre EURIN jusqu'à la question 1/1
Julie HENNEBELLE	à	Michel HUYLEBROECK
Carmen GONZALEZ RUIZ	à	Elisabeth MASSE
Louis CRUCHET	à	Danielle SENECHAL
Déborah ANDRE	à	Cyprien RICHER

Secrétaire de Séance : Sébastien LEBLANC

#### Rapport de Madame le Maire :

Vu l'article L1612-1 du Code Général des collectivités permet, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, à l'exécutif de la collectivité territoriale, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, ouvre les crédits des chapitres 20, 21 et 23 pour un montant total de 928 545.00 € dont l'affectation est reprise ci-après.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-215905274-20211214-DEL4\_6\_14122021-BF

CHAPITRES	LIBELLES	MONTANT BUDGET 2021	MONTANTS DES AUTORISATIONS
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	321 280.00 €	80 320.00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 902 427.00 €	475 600.00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 490 500.00 €	372 625.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 714 207.00 €</b>	<b>928 545.00 €</b>

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Elisabeth MASSE